

2012 - 03

## FIRE TECHNOTE

## NOTE TECHNIQUES DES INCENDIE

**From:** Technical Inspection Services

**Date:** May 2012

**Subject:** **Duties of fuel attendants at self-serve fueling stations**

Attendants on duty shall:

- a) be in constant control of fuel dispensing and shall supervise the dispensing of all fuel,
- b) activate the controls to permit the dispensing of fuel at an individual dispenser only after the customer at the unit is ready to activate the nozzle,
- c) prevent the dispensing of fuel into containers that are not listed for fuel storage or are in a vehicle or on a trailer or on a truck bed,
- d) take appropriate measures to prevent sources of ignition from creating a hazard at the dispensers – this includes enforcing 'no smoking' and 'no open flames' within 7.5 m of a dispenser,
- e) refuse the dispensing of fuel into the fuel tank of a vehicle while its engine is running unless the fuel is diesel fuel and the diesel fuel dispenser is located at least 6m from any gasoline dispensers,
- f) take appropriate action in the event of a spill to reduce the risk of fire,
- g) shut off the power to all dispensers in the event of a spill or fire.

**Origine :** Services d'inspection technique

**Date :** Mai 2012

**Objet :** **Responsabilités des préposés aux postes de distribution de carburant libre-service**

Les préposés en fonction doivent :

- a) gérer et surveiller en tout temps la distribution de toute forme de carburant;
- b) activer la commande permettant la distribution de carburant à un distributeur individuel seulement une fois que le client qui s'y trouve est prêt à activer le pistolet de distribution;
- c) éviter que du carburant soit versé dans des réservoirs qui ne sont pas répertoriés aux fins d'entreposage de carburant ou qui se trouvent dans un véhicule, dans la caisse d'une camionnette ou encore sur une remorque;
- d) prendre les mesures nécessaires pour empêcher que les sources d'allumage posent un risque aux distributeurs, notamment en assurant le respect de l'interdiction de fumer et d'entretenir une flamme nue à moins de 7,5 mètres d'un distributeur;
- e) refuser la distribution de carburant dans le réservoir d'un véhicule pendant que son moteur tourne à moins que le véhicule soit alimenté au diesel et que le distributeur de diesel se trouve à au moins 6 mètres de tout distributeur d'essence;
- f) prendre les mesures nécessaires pour réduire le risque d'incendie en cas de déversement;
- g) couper le courant alimentant tous les distributeurs en cas de déversement ou

d'incendie.

The National Fire Code requires every fuel dispensing station to have a fire safety plan and requires fuel attendants to be trained on how to conduct their duties. Duties of attendants and fuel dispensing procedures shall be posted

Selon le Code national de prévention des incendies, il faut avoir un plan de sécurité-incendie en place pour chaque poste de distribution de carburant et tous les préposés aux postes de distribution doivent avoir suivi une formation relativement à leurs responsabilités. En outre, les responsabilités des préposés et la marche à suivre pour la distribution du carburant doivent être affichées